

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1629

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 53

Compléter la première phrase de l'alinéa 12 par les mots :

« , en accord avec les maires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les maires, acteurs locaux par excellence, doivent être étroitement associés à l'inventaire des zones d'activité économique.